



## COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
22/11/2021

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :  
Sollicitation de subventions  
d'investissement

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux novembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 25  
Absents : 4

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour : 28  
Abstentions : 1  
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Heyndrickx), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : Mme Mazellier

Le séisme du 11 novembre 2019 a occasionné de nombreux dommages aux biens de la commune, et notamment sur l'Eglise Notre Dame de l'Assomption et l'Hôtel de ville. L'estimation des dommages est désormais connue et les travaux sont en passe de démarrer.

Concernant l'opération de l'église, il s'agit dans un premier temps de financer sa démolition, celle de la cure, ainsi que le déplacement du monument aux morts et du transformateur électrique. Cette première tranche, visant à permettre la construction d'une nouvelle église et d'un parvis, est estimée à 600 000 € HT. Il est proposé de solliciter 300 000 € (50%) auprès de l'État dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique CRTE, 90 000 € (15%) auprès de la Région AURA et 90 000 € (15%) auprès du Département de l'Ardèche.

Concernant l'Hôtel de ville, il s'agit de financer les travaux de réparation imputables au séisme, de procéder aux mises aux normes en termes d'accessibilité et de performance énergétique, mais aussi d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de travail pour les agents. Cette opération est évaluée à 2 100 000 € HT. Il est proposé de solliciter 624 000 € auprès de l'État dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique CRTE (étant entendu qu'une subvention de 417 500 € a déjà été accordée au titre de la DETR 2020), de 315 000 € (15%) auprès de la Région AURA et de 315 000 € (15%) auprès du Département de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches dans l'objectif d'obtenir des financements pour :

- La démolition de l'église, celle de la cure, ainsi que le déplacement du monument aux morts et du transformateur électrique (estimés à 600 000 € HT) à hauteur de 300 000 € (50%) de l'État dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique CRTE, de 90 000 € (15%) de la Région AURA et de 90 000 € (15%) du Département de l'Ardèche,

- La réparation et la rénovation de l'Hôtel de Ville (estimés à 2 100 000 € HT) à hauteur de 624 000 € auprès de l'État dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique CRTE, de 315 000 € (15%) auprès de la Région AURA et de 315 000 € (15%) du Département de l'Ardèche.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

